

Ecole apostolique de Méry-sur-Marne

Le procès des Frères pédophiles



Deux Légionnaires
du Christ sont accusés
d'avoir abusé 8 enfants
en 2004 et 2005. L'un
d'eux est en fuite... **p. 8**

Meaux

Exclusif : les dessous du
futur centre commercial **p. 10**



Santé •

Comment se rebooster
pour le printemps **p. 3**

Nord Seine-et-Marne

Délinquance : les victimes
se rebiffent **p. 9**

La Ferté-sous-Jouarre

Le Pays ferrois
enterre le cinéma **p. 18**

Tancrou

Tourisme : campez
dans les arbres **p. 20**

Sports

Golf : Meaux-Boutigny
en Première division **p. 32**

Ecole apostolique de Méry-sur-Marne

Des Légionnaires du Christ pédophiles

Des religieux de l'école apostolique de l'Immaculée Conception de Méry-sur-Marne s'adonnaient, en 2004 et 2005, aux attouchements sexuels, voire aux agressions sexuelles sur de jeunes élèves âgés de neuf à douze ans. L'un d'eux, le frère Eric, 25 ans à l'époque, s'est bien présenté au tribunal, l'autre, frère Trinidad José, 23 ans, avait un mandat d'amener depuis juin 2012 contre lui car sa congrégation avait préféré le renvoyer dans son pays d'origine, le Mexique.

Si le premier est accusé d'avoir abusé de cinq enfants, le second en aurait maltraité trois.

La rigueur de l'éducation dispensée, l'obéissance totale due par les enfants à l'équipe pédagogique, la jeunesse des victimes, la confiance totale liée à l'exemplarité spirituelle représentée par la foi religieuse et la confiance des parents, assuraient une impunité théorique aux

agresseurs.

Trois de ces jeunes enfants, devenus adultes depuis, sont venus à la barre du tribunal de Meaux, témoigner des sévices qu'ils ont subis.

La logique de la chape de plomb

Dans cet établissement qui scolarise des enfants en recherche de la foi, de la 6^e à la terminale, les premiers faits ont été révélés par un petit garçon de 9 ans qui s'est confié à ses parents. Ces derniers ont averti l'école mais le recteur de l'école n'a pas donné suite et a même fait modifier une lettre des parents en changeant les termes d'agression sexuelle par des expressions plus « tempérées » afin de ne pas porter préjudice à l'école.

Mais c'est en 2007, lorsqu'un autre enfant a fait sa confirmation, qu'il s'est confié à l'évêque de Chartres.

Ce dernier a immédiatement porté l'affaire devant la justice. C'est à ce moment-là que certaines langues se sont déliées.

Des auteurs qui se posent en victimes

C'est également à cette époque-là que le Pape Benoît XVI a décidé de faire le ménage dans les congrégations soupçonnées d'actes pédophiles. En effet, son fondateur, dans les années cinquante, s'était adonné à cette perversion et c'est en 2007 que ses agissements ont été révélés.

A la barre, un religieux s'est présenté, le père Thomas Brenti, assistant du Provincial de la congrégation française. Il veut se porter partie civile pour l'atteinte à la réputation que subissent les Légionnaires du Christ.

Mais les parents présents dans la salle sont mal à l'aise. Comment, en effet, cette congrégation qui a appliqué la loi du silence, protégé les

agresseurs en les mutant dans d'autres structures de l'ordre ose-t-elle maintenant se positionner en victime ?

Le père Thomas, qui dirige également le bureau de communication du mouvement Regnum Christi, branche laïque des Légionnaires du Christ, a soutenu que, jusqu'en 2007, la congrégation ignorait que de tels agissements relevaient de la justice ! Spécialiste du langage de communication, il est lisse, presque convaincant.

Nettoyer les écuries d'Augias

Maître Libelle, l'avocat d'une des victimes, la seule qui a subi les assauts des deux frères prévenus, aura les mots les plus durs : « Cette école était pathogène ! Le secret, le respect absolu de la hiérarchie... C'est à se demander si, tel le comportement de leur fondateur, ce n'est pas le chemin normal de cette école d'engendrer de tels

agissements ! Non, les Légionnaires ne sont jamais venus prévenir les parents de l'enfant que je défends. Quand on croise le père B. (recteur de l'école), on se sent trahi par ceux qui n'assument pas leurs responsabilités. Pie XII vous a sanctionnés, après, vous avez bénéficié de protections. Sans Benoît XVI qui a nettoyé les écuries d'Augias, vous n'auriez pas changé ! Ne mélangez pas tout. La congrégation n'est pas l'Eglise ! Et vous venez aujourd'hui la main sur le cœur ? C'est trop facile ! Vous avez renvoyé le deuxième agresseur au Mexique. Vous êtes complice de sa fuite. Que la congrégation ne vienne pas se moquer des victimes une seconde fois ! »

Maître Giordana est en charge de la délicate défense du frère Eric... : « Elevé dans une famille catholique traditionaliste, il faisait la fierté de ses

parents ! Il vous demande de le juger pour ce qu'il a fait, c'est l'objectivité qu'il demande au tribunal... Il sait le mal qu'il a fait aux enfants.

Quant aux Légionnaires, oui leur démarche est osée... Venir se poser en victimes ? Alors qu'ils ont tout fait pour faire signer aux parents, un « protocole » pour ne pas éclabousser la congrégation !... Oui, c'est osé. Ils ont tout fait pour cacher, pour dissimuler ! C'est la logique de la chape de plomb ! »

La substitut du procureur a requis 2 ans de prison dont 10 mois avec sursis mise à l'épreuve, obligation de soins, interdiction d'activité avec des mineurs pendant 10 ans et inscription au fichier des agresseurs sexuels contre le frère Eric... Deux ans de prison avec mandat d'arrêt contre le frère Trinidad José.

Délibéré le 2 mai 2013.

Bruce de Saint-Sernin